L'immigration

notamment aux réfugiés, pour des raisons d'ordre humanitaire, afin de remplir ses obligations internationales. Il ne fait pas de doute que, lorsque le Canada se targue d'être une nation qui applique une politique de compassion et d'humanité, cette prétention est jugée à l'étranger autant en fonction de notre politique d'immigration que de tout autre élément de nos relations internationales.

La déclaration du ministre n'apporte en soi rien de nouveau, mais elle met l'accent, à mon avis, sur un nouvel aspect, c'est-à-dire sur une nouvelle conscience de notre orientation démographique, sur la prise de décisions réfléchies touchant l'avenir de notre population. On nous dit qu'une politique démographique doit accorder autant d'importance à la répartition qu'à la croissance. Le gouvernement fédéral a étudié certains aspects du problème démographique et il en a conclu à la nécessité d'élaborer un ensemble de lignes directrices en matière de démographie et de population et d'entreprendre une étude aux niveaux provincial et fédéral. Nous nous réjouissons de ce changement d'attitude mais, en soi, il ne nous dégage pas de la responsabilité de prendre des décisions. Des études peuvent, après tout, être anodines. Beaucoup dépend des hypothèses sur lesquelles elles reposent. On pourrait fonder une politique d'immigration très restrictive à partir d'études démographiques. Après tout, les études démographiques sont préparées par des experts et je suis certain que nous ne devons pas nous fier entièrement aux experts, même universitaires. Il nous faut aussi nous servir de notre bon sens.

Une voix: Juste.

M. Brewin: Je ne trouve rien dans la déclaration du ministre sur le sujet important de la formation, de l'enseignement des langues et de l'aide aux immigrants arrivés au pays. Je suppose qu'il y a quelque chose à ce sujet dans le livre vert et je le mentionne, non pour me plaindre de ce que le ministre a oublié d'en parler, mais pour souligner le grande importance de cette question.

J'aimerais dire quelques mots du processus prévu dans le livre vert. Tout d'abord, un comité parlementaire doit étudier la question. C'est bien ainsi qu'il doit en être. Les provinces ont certes compétence dans le domaine de l'immigration, mais c'est au Parlement fédéral qu'en revient la responsabilité première. Il y a ici beaucoup de députés qui connaissent bien le domaine. On consultera les provinces et les municipalités, et c'est encore une fois ainsi qu'il doit en être. De plus, on consultera les organisations intéressées.

Je note que le livre vert doit être renvoyé au comité parlementaire et que le gouvernement doit présenter par la suite un nouveau bill sur l'immigration. Une telle mesure s'impose depuis bien longtemps. D'ailleurs, je suppose que le gouvernement ne présentera pas son projet de loi avant d'avoir eu l'occasion de connaître la réaction du Parlement, des provinces, des municipalités et d'autres organisations intéressées.

Je n'ai eu jusqu'ici le temps que de jeter un coup d'œil sur les quatre volumes du Livre vert. Comme l'a dit le ministre, il ne renferme pas de recommandations et n'établit pas de politique. Il vise à établir la base d'une étude documentée et constructive. D'après le rapide coup d'œil que j'ai pu y jeter, le Livre vert fera un apport

très utile au débat. Bien sûr, la responsabilité retombe maintenant sur les Canadiens. Puis-je formuler l'espoir que les Canadiens, et surtout le Parlement, n'entreprendront pas l'étude et le remaniement de notre loi sur l'immigration dans un esprit de crainte et d'inquiétude, mais plutôt avec optimisme. Je me rends bien compte de la gravité des problèmes économiques qui se posent actuellement dans notre pays, mais il ne faut pas que cet état de choses nous dicte une attitude étroite, amère ou restrictive à l'égard de l'immigration. Nous ne favoriserions pas l'avenir de notre pays en ce faisant.

• (1430)

[Français]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, nous venons d'entendre une déclaration du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras), déclaration qui constitue un résumé de bonnes intentions. Il a dit que le Livre vert était présenté dans l'espoir qu'il pourra être utile lorsque viendra le moment de formuler une politique et d'examiner le projet de loi qui en découlera. Même la couleur du livre semble avoir été choisie en vue de susciter une période d'espérance. Nous souhaitons que ce genre de présentation contribue à créer une atmosphère de collaboration agissante de la part des intéressés, collaboration qui permettra d'établir une loi qui conviendra à toute la population du Canada, et qui permettra d'éviter qu'on se retrouve dans une situation «intransigeante» comme celle que nous avons constatée à l'égard des Haïtiens.

Nous savons que l'immigration au pays est liée à plusieurs facteurs géographiques, politiques, économiques, intérieurs et extérieurs. Il s'agit d'observer ce qui s'est produit au Canada à diverses époques de l'histoire.

Il est évident que deux groupes, soit les Français et les Anglais, ont constitué peu à peu l'élément dominant de ce pays neuf. Toutefois, il y a aussi un pourcentage assez élevé d'immigrants qui sont des réfugiés ou des personnes déplacées de la Seconde Guerre mondiale, et qui ont choisi de refaire leur vie au Canada.

Nous constatons aussi que plusieurs professeurs de nos universités ont immigré au Canada, particulièrement depuis 1945. A certains moments, un professeur sur huit était un immigrant. Il faudrait bien surveiller la situation dans ce domaine, puisque le Canada est présentement en mesure de fournir un nombre suffisant de professeurs pour les besoins de sa population.

Il existe aussi inévitablement des désavantages à recevoir inconsidérément des immigrants au pays. Tout d'abord, n'y a-t-il pas danger que des espions se faufilent à travers la foule? Ces gens, qui nous semblent très inoffensifs, peuvent parfois causer des dommages irréparables.

On n'insistera jamais assez, croyons-nous, sur la nécessité d'informer honnêtement les candidats à l'immigration de tous les détails de la vie au Canada, des inconvénients aussi bien que des avantages. Quant aux possibilités d'embauchage, elles doivent être réelles, et correspondre à autre chose qu'au désir illusoire de certains employeurs d'embaucher à meilleur marché une main-d'œuvre qu'ils croient plus compétente. Il faut tenir compte des perspectives économiques, des progrès de